



Mme Sophie Audugé
Déléguée générale
SOS Éducation
www.soseducation.org

Monsieur Gabriel Attal
Ministre délégué chargé des
Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 Paris

Paris, lundi 19 juin 2023

Objet : demande de rencontre et examen du dossier administratif et juridique de l'association SOS Éducation

Monsieur le Ministre, Cher Gabriel Attal,

Je me permets de vous solliciter pour vous proposer que l'on se rencontre à votre convenance afin de vous présenter l'association SOS Éducation, mise à mal depuis 5 ans par l'administration centrale, mais aussi vous exposer comment notre association peut constituer un rempart contre les nombreuses difficultés rencontrées par l'École de la République.

SOS Éducation est une association d'intérêt général qui défend une école qui instruit et qui veille à la prise en compte primordiale de l'intérêt supérieur des enfants dans les politiques éducatives.

L'association a été créée en 2001, à la suite des résultats des premières études internationales PISA signalant la baisse du niveau scolaire des élèves français.

Elle rassemble plus de 125 000 citoyens qui s'engagent pour **faire respecter l'intérêt supérieur de l'enfant** dans les politiques éducatives.

Principalement des parents d'élèves et des professeurs, unis dans une volonté commune de renouer avec la mission de l'école républicaine, un des piliers de la cohésion nationale.

Or, l'association a été victime d'un traitement excessif de la part de la DGFIP. Il y a 3 ans, la Direction générale des Finances publiques décidait que les activités de SOS Éducation



ne relevaient plus du champ éducatif. Cette position de la DGFIP a eu pour conséquence de retirer à l'Association son droit d'émettre un reçu fiscal sur le montant des dons faits par ses donateurs.

Ce droit avait pourtant été acquis par l'association **en 2002**, pour un objet social et des activités qui sont restés les mêmes depuis sa création, soit 21 ans.

En août 2020, SOS Éducation a été contrainte de cesser l'émission de reçus fiscaux à ses donateurs. La conséquence directe de cette position pour SOS Éducation a été la **division par 3** du montant de notre collecte annuelle depuis 2020.

En juillet 2022, SOS Éducation a dû régler les $\frac{2}{3}$ de l'amende colossale que la DGFIP lui a infligée : 1 563 000 euros d'amende. Un montant calculé sur la totalité des déductions fiscales que nos donateurs auraient pu faire valoir entre janvier 2015 et juin 2019. Sachant qu'en réalité, sans doute moins du tiers d'entre eux, ont effectivement fait valoir ce droit.

La DGFIP reconnaît pourtant dans un courrier récent datant de décembre 2022, que SOS Éducation est une association d'intérêt général :

- Gestion désintéressée ;
- Activités à but non lucratif ;
- S'adresse à un cercle large de personnes.

Mais selon la DGFIP, SOS Éducation n'agit pas dans le champ éducatif.

Pourtant, SOS Éducation est un acteur unique dans le champ de l'éducation, indépendant de tout mouvement politique, confessionnel ou syndical. Notre association se positionne comme un expert des enjeux éducatifs nationaux, sans parti pris idéologique, moral, politique, religieux en se fondant sur le développement cognitif, psychologique, affectif, relationnel de l'enfant et ses besoins pour grandir.

Il nous semble que face aux nombreux problèmes rencontrés par l'école de la République, notre association a plus que jamais un rôle essentiel à jouer afin de continuer à faire part de nos propositions pour renouer avec une école de la République:

- qui instruit,
- qui place **l'intérêt supérieur de l'enfant en priorité absolue**,
- qui respecte l'autorité parentale,
- et qui restaure l'autorité de ses professeurs.

J'espère sincèrement, Monsieur le Ministre que vous serez attentif à ma demande de vous rencontrer et qu'une solution sera trouvée pour que notre association SOS Education puisse continuer sa mission, dans laquelle elle est véritablement reconnue depuis plus de 20 ans.



Je vous remercie sincèrement Monsieur le Ministre pour l'attention que vous porterez à notre dossier et mon équipe reste à la disposition de la vôtre afin d'organiser une rencontre.

En restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Cher Gabriel Attal, l'expression de ma Haute considération,

Sophie Audugé
Déléguée générale de SOS Éducation

A handwritten signature in black ink that reads "Sophie Audugé".